SYNDICAT INTERCOMMUNAL A LA CARTE DE LA BARECHE

---=000=---

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU MERCREDI 27 JANVIER 2021

Convocation du 22/01/2021 **Présents**: Tous les membres

Sauf absente excusée : Delphine Ciampaglia **Secrétaire de séance :** Aurore Schmitt

Présentation par la présidente du nouvel employé communal : Romain Marchal

1/ Examen et décision de la demande de la commune d'Echevannes

La Présidente rappelle les 2 mails du 10 novembre et du 8 décembre 2020 reçus de la commune d'Echevannes et qui avaient pour objet leur retrait de l'option « entretiens espaces publics » (employé intercommunal)

Vu les explications de la commune d'Echevannes lors des précédentes réunions et vu les surcoûts que cela imposerait aux autres communes et afin de décider clairement en tenant compte des recommandations de la Préfecture, il est proposé de procéder à un vote concernant ce retrait :

Le vote à bulletin secret est proposé, mais celui à main levée est retenu par l'ensemble des membres.

Question posée : Retrait total de la commune d'Echevannes de la compétence « entretien

espaces publics »?

Résultat du vote : 3 pour, 14 contre

Une deuxième question est posée : continuer de planifier un seul jour de présence de l'employé par mois au lieu de 3 pour la commune d'Echevannes après le vote du budget ?

Résultat du vote : 4 pour – 13 contre

Au vu des résultats de vote, la demande de retrait est refusée.

La présidente reprend ensuite point par point les questions évoquées dans le dernier mail et redonne des explications sur les clés de répartitions et rappelle l'historique de leur mise en place basée sur une solidarité entre les communes du plateau.

Les statuts sont juridiquement conformes et font l'objet d'un arrêté préfectoral après passage au contrôle de la légalité. Les conditions d'entrée et de sortie sont fixées de droit par la loi.

Après discussion entre tous les membres, le syndicat n'entre pas en matière pour changer les clés de répartition et les statuts.

2/ Convention de location du bâtiment de Durnes

La convention a été transmise à chaque membre avec la convocation de réunion.

Cette convention précise les conditions de mise à disposition à titre gracieux du bâtiment. Les charges d'eau et électricité seront à la charge du syndicat divisées par 5 communes, Durnes mettant déjà à disposition gratuitement le local ne participera pas à ces charges.

Quelques modifications de libellés sont à faire et la convention sera représentée à la prochaine réunion en février pour autorisation de signature donnée à la Présidente.

3/ Délibération pour achat nouvel ordinateur de la directrice du groupe scolaire

L'ordinateur de la Directrice doit être changé (celui actuel a plus de 10 ans).

Un devis a été demande à la société Idinfo pour un montant de 1261.20 € HT (743 € ordinateur + prestations).

Les dépenses pour ordinateurs des directeurs d'école ne sont pas éligibles à la DETR (subvention de la Préfecture). En revanche des renseignements sont en attente de réponse pour la prise en charge par l'éducation nationale des frais de licence professionnelle.

Les membres du syndicat valident cet achat qui doit se faire rapidement et avant le vote du budget.

4/ Informations diverses

- Les entretiens professionnels annuels du personnel de l'école ont été tenus en décembre dernier. Un retour a été fait à la Directrice sur certains points.

 Départ en retraite de Mme Monique Cuenot au 31 mars 2021. Recrutement en cours.
- Des informations sont redonnées sur les conditions d'embauche de l'employé intercommunal (contrat)
- Problème d'étanchéité de la toiture du hall d'entrée de l'école : sous surveillance dans les mois à venir.
- La machine à laver a été changée pendant les vacances de Noël (399 €)
- L'assemblage du fût servant de barrière au parking de l'école est terminé. Il sera installé durant les vacances de février (coût des matériaux : 158.54 €)
- Alain Tissot-Bez demande les avancées concernant le bilan énergétique du groupe scolaire : Denis Donzé recontacte l'électricien pour la mise en route de la VMC et Lionel Pernin nous informe d'une éventuelle possibilité d'isolation à 1 euro.
- La commune de Guyans-Durnes met à disposition du bois pour fabriquer l'établi destiné au local de Durnes pour l'employé intercommunal.
- Prochaine réunion du syndicat : 22 février à Voires avec présentation du périscolaire par Familles Rurales.

La séance est levée à 21h20 La présidente, Véronique KELLER